



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Annuaire

Question écrite n° 2387

Texte de la question

M Guy Lengagne attire l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur les delais d'affichage sur l'annuaire electronique des changements de numeros telephoniques. Lorsqu'un abonne change de numero, le minitel devrait pouvoir enregistrer le changement dans des delais tres brefs. Or, il semble que trois semaines seraient necessaires pour effectuer cette operation. En consequence, il lui demande de bien vouloir lui faire part des mesures qu'il envisage de prendre pour ameliorer la mise a jour des listes telephoniques de l'annuaire electronique.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est exact que le delai moyen entre une modification concernant un abonne et l'apparition de celle-ci dans le fichier accessible par minitel est actuellement de l'ordre de trois semaines. Ce delai, qui resulte des procedures de transmission de documents situees en amont de la saisie informatique permettant l'entree dans le fichier, est sans aucun doute excessif. Une etude approfondie des diverses phases de cette procedure a ete entreprise dans le but de ramener ce delai a une semaine dans un avenir assez proche.

Données clés

Auteur : [M. Lengagne Guy](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2387

Rubrique : Telephone

Ministère interrogé : postes, telecommunications et espace

Ministère attributaire : postes, telecommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 1988, page 2508